

La coutume kanak, fondée sur des valeurs et une organisation.

Extraits de la Charte du peuple kanak (2014)

<http://www.senat-coutumier.nc/le-senat-coutumier/la-charte-du-peuple-kanak>

- 1. Valeurs : chapitre 1^{er} de la Charte, Valeurs fondamentales de la civilisation kanak.*
- 2. Organisation : chapitre 2 de la Carte, Principes généraux de la civilisation kanak. Section 1, de l'organisation sociale ; C, de l'organisation sociale et des chefferies.*

1 – Valeurs

1 - La VIE est sacrée. Le SANG, source de la vie qui coule dans les veines d'un individu, provient de l'ONCLE MATERNEL à qui il confère la responsabilité de le suivre et de veiller sur son parcours de la naissance à la mort.

2 - Le NOM donné en langue kanak, lie la personne à son clan et à la terre. Il traduit l'histoire de son clan dans le cycle inter générationnel, dans l'espace et le temps.

3 - La PAROLE issue de l'Esprit de l'ancêtre et de la Coutume est sacrée. Elle sanctifie et nourrit les étapes de la vie d'une personne ainsi que les relations socioculturelles entre les composantes de la société kanak et entre celles-ci et la nature. La parole délivrée lors d'un geste coutumier lui donne un sens et un contenu.

4 - LE LIEN À LA TERRE traduit la relation charnelle et spirituelle d'un clan avec l'espace naturel où se situe son tertre d'origine, où apparaît l'ancêtre et avec les espaces des tertres successifs qui jalonnent son histoire. Plus largement, le lien à la terre traduit la relation affective liant la famille/le clan et la terre qui l'a vu naître et grandir.

5 - LE DISCOURS COUTUMIER est l'expression de la parole coutumière sanctifiée par les parties à une cérémonie à l'occasion d'un événement défini.

6 - LE DISCOURS GÉNÉALOGIQUE traduit l'histoire des clans dans le temps et dans l'espace. Il est récité dans des conditions spécifiques par les dépositaires de cette parole par définition immuable.

7 - Le CHEMIN COUTUMIER ou CHEMIN DE LA PAILLE est le moyen et l'outil de communication utilisé par les clans et les chefferies pour porter un message vers d'autres clans et chefferies. Pour les chefferies, il est matérialisé par des personnes sur un itinéraire donné prédéfini par les alliances et par les « maisons limitrophes » installées pour servir de « porte d'entrée ».

8 - Les valeurs de COHÉSION, d'HARMONIE et de CONSENSUS impliquent en permanence la recherche de l'ÉQUILIBRE entre l'Homme composante de son collectif (famille-clan), son groupe social, entre la société et la nature environnante.

9 - Les valeurs de RESPECT, d'HUMILITÉ et de FIERTÉ permettent à chacun, à chaque famille, à chaque clan de se situer à l'intérieur de son groupe, dans ses deux systèmes relationnels paternels et maternels, dans sa chefferie et dans le discours inter générationnel et généalogique.

10 - L'APPARTENANCE et la RELATION sont des données fondamentales de la personne kanak qui est toujours référencée à son groupe social. Chaque personne est toujours au centre de deux systèmes relationnels, paternel et maternel.

11 - La RELATION COUTUMIÈRE implique nécessairement l'échange coutumier qui se manifeste à chaque événement coutumier. La structuration des relations est établie par les alliances. Un geste coutumier établi dans un sens implique nécessairement un geste coutumier réciproque le moment venu dans le sens inverse. C'est la règle de la RÉCIPROCITÉ propre aux relations coutumières.

12 - La DIGNITÉ traduit le respect de la personne humaine en relation avec sa condition d'homme, de femme, d'enfant et de vieux, membre de son clan, membre de la société en rapport avec la morale coutumière .

13 - L'IGNAME et le TARO sont les symboles de la coutume Kanak. Leur présence dans les cérémonies coutumières marque l'ancrage des clans dans leurs terroirs.

Il en est de même du SAPIN et du COCOTIER qui bordent les tertres claniques et les espaces coutumiers.

14 - Le « âdi », « môô » « bié », « mieû » ou « hâgi » (monnaie Kanak) dans sa composition représente l'Homme. Il porte et cristallise la Parole délivrée à chaque type de cérémonie. Il est une valeur déterminante dans toutes les coutumes faites sur la Grande Terre.

15 - La SOLIDARITÉ et le PARTAGE ainsi que l'ACCUEIL et l'HOSPITALITÉ marquent les rapports socioculturels et donnent une vision généreuse, ouverte et souriante à la famille/clan et à la chefferie.

16 - Le TRAVAIL, au sens d'activités productrices traditionnelles, vise la satisfaction des besoins de la famille, du clan et permet d'assumer ses responsabilités et ses DEVOIRS dans l'organisation sociale. Les ressources provenant du travail sont les éléments constitutifs de la solidarité sous toutes ses formes.

17 - Le PARDON COUTUMIER est un processus dont le but est de parvenir à la RÉCONCILIATION qui implique les parties en cause dans un conflit. Le point de départ en est la volonté exprimée par les parties de retisser les liens rompus par l'acte à l'origine du litige. La Coutume de Pardon est un acte réciproque entériné par les deux groupes ou parties au conflit.

18 - La recherche du CONSENSUS, la pratique du CONTRE POUVOIR, du PARDON et la recherche de la VÉRITÉ avec l'expression de la SINCÉRITÉ et de la BONNE FOI irriguent le fonctionnement des autorités coutumières.

L'ensemble de ces valeurs humanistes doit être respecté et développé, à titre individuel et collectif, dans la vie en société. Au-delà de la sphère kanak, ces valeurs ont une portée universelle et renvoient aux notions de Paix, de Fraternité, de Solidarité, de Justice, de Respect, d'Humilité, de Responsabilité et d'Honneur.

2 – Organisation

38 - La société kanak repose sur plusieurs niveaux d'organisation :

a) Le niveau familial et intra-clanique concerne en général deux à trois générations : le grand-père, le père et le petit fils. C'est le lieu où naît la vie, lien intime avec la nature, le lieu où la vie nous berce, le lieu de l'affection. C'est l'espace où on découvre, où on apprend, l'espace racine, ciment et ossature de la société kanak.

b) Le niveau clanique regroupe les branches et les Maisons au-delà de la troisième génération et en référence à l'ancêtre commun.

c) Le niveau inter clanique ou chefferie, regroupe les clans selon leurs affinités et fonctions dans l'organisation sociale de la chefferie ou de la grande chefferie.

d) Le niveau inter chefferie correspond aux relations d'alliances entre les chefferies limitrophes dans une région donnée. Les clans charnières ou passerelles jouent un rôle déterminant dans ces relations.

39 - Le clan et ses composantes internes (sous clans, branches, maisons) est la base de l'organisation sociale kanak.

40 - Dans l'organisation sociale, le clan occupe une place et des fonctions liées à son histoire et son identité propre. À l'intérieur d'un clan comme à l'intérieur d'une branche/maison ou d'une famille, chacun des hommes occupe une place précise avec des fonctions particulières, de l'aîné vers le cadet et vers le benjamin. Dans des conditions particulières, la fille aînée peut

être amenée à occuper des fonctions traditionnellement dévolues à l'homme.

41 - Dans la conception kanak, les relations entre les membres aînés, cadets et benjamins sont fondées sur les valeurs de respect de la hiérarchie, de cohésion, de complémentarité et de solidarité. Ces principes sont indissociables. La notion de contre-pouvoir est inscrite dans les procédures décisionnelles et dans les rôles de l'aîné et du benjamin.

42 - Ces principes s'appliquent à tous les niveaux de l'organisation sociale : dans la branche clanique, dans le clan, dans le grand clan, dans la chefferie et la grande chefferie.

43 - Dans le clan, la branche clanique ou dans la famille, les fonctions d'aîné, de cadet et de dernier né s'apparentent au corps humain : la tête pour l'aîné, les bras pour les cadets, les pieds pour le dernier né lié à la terre et donc à la mémoire du père et du grand-père. Le corps est constitué de l'aîné et des cadets.

44 - La notion de clan, du fait de l'histoire coloniale, a été diluée et altérée. Deux approches du clan doivent trouver les raisons de leurs complémentarités :

- Le clan référencé à un ancêtre commun.
- Le clan en recomposition avec un autre clan dans une organisation sociale déterminée ; composante de la chefferie, il est parfois dénommé grand clan dans l'organisation sociale ou dans les événements culturels ou coutumiers. Ainsi on peut trouver le grand clan de la chefferie, le grand clan de la mer, le grand clan de la terre, le grand clan guerrier et porte-parole etc.

45 - La chefferie exprime aujourd'hui l'autorité coutumière sur un territoire donné. Ses éléments constitutifs sont : une population organisée en clans, un pouvoir exercé par le chef et son conseil dénommé aujourd'hui conseil des chefs de clan et un territoire dénommé aussi tribu. La chefferie possède les attributs de la souveraineté autochtone kanak.

46 - Le clan de la chefferie constitue le poteau central de la grande case. Il propose ou nomme le chef qui est en général l'aîné de la branche aînée. Dans les Îles loyauté, la fonction de chef et de grand chef se transmet héréditairement. En général et dans tous les cas de figure, la nomination *in fine* d'un chef doit faire l'objet d'un consensus issu notamment de la consultation du/des clans dont c'est le rôle. Cela passe également par le respect de procédures particulières propres à chaque région coutumière et à chaque chefferie.

47 - Sous l'autorité du chef de clan et des chefs de maison, le clan décide de la composition des membres du clan dans le respect de la cohésion sociale de la chefferie.

48 - Un clan, par son histoire complexe, peut être rattaché par ses branches à plus d'une chefferie. Chaque branche exerce ses droits et ses devoirs dans la chefferie à laquelle l'histoire l'a rattachée.

49 - L'organisation sociale de la chefferie est basée sur le rôle traditionnel et spirituel de chaque clan forgé par l'histoire.

50 - Les principes de fonctionnement des structures coutumières sont basés sur la Parole, la complémentarité, la hiérarchie, le consensus. La notion de contre-pouvoir est assurée par les mécanismes de prises de décisions dévolues aux clans dont c'est la mission.

51 - Les valeurs dans l'organisation sociale sont le respect, l'humilité, la solidarité, la fierté, le sens du devoir vis-à-vis des autres et de la terre. Le consensus est le mode de prise de décision. Il est en général mis en œuvre sous l'autorité de l'aîné, de l'ancien ou du chef en référence à leur fonction respective de gardiens, de vecteurs de la parole des ancêtres et de garants de la cohésion du groupe.

52 - À titre indicatif, on identifie dans les grandes chefferies des Îles et dans certaines chefferies de la Grande Terre, la structuration suivante du pouvoir : le pouvoir suprême est exercé par le grand chef ; la fonction de porte-parole est exercée par un clan qui peut aussi être le clan gardien ; le

conseil est exercé par des clans alliés ; le contre-pouvoir est exercé par les clans terriens. Les prises de décisions de la chefferie sont fondées sur le principe du consensus et du consentement préalable des clans.

53 - Au moment du régime de l'indigénat, des chefs administratifs ont été placés par le gouverneur colonial à la tête des populations des réserves pour servir de relais au pouvoir colonial. Ces chefs imposés ont parfois été assis coutumièrement à côté des chefs coutumiers. Or dans l'organisation sociale kanak, il n'y a qu'un seul chef. En partant de l'histoire des clans et en respectant l'histoire et le vécu commun sur un même territoire, des solutions sont recherchées pour permettre un repositionnement constructif des clans.

54 - Rôles et fonctions

Le chef coutumier du clan est l'aîné de la branche aînée. Il veille au partage de responsabilités dans le clan, assure la cohésion du groupe en tant qu'autorité légitime. Il est garant de la gestion du patrimoine du clan.

Le chef de chaque branche clanique ou maison est l'aîné de chaque branche ou Maison.

L'aîné de la famille renvoie à la hiérarchie des naissances dans la famille biologique.

Le chef et grand chef, dans les Îles Loyauté, est le descendant direct de l'ancêtre souverain. Sa parole est sacrée, c'est pourquoi il parle rarement. Son porte-parole s'exprime pour lui. Il est garant de la cohésion sociale interne et il intervient en dernier.

Le chef et grand chef en Grande-Terre est soit le descendant direct du clan de l'ancêtre souverain soit un membre d'un clan assis de la même lignée. Il peut être aussi descendant par alliance. Le chef doit être un homme de compromis et de consensus. Le chef ou grand chef tranche les questions litigieuses après consultation du conseil des chefs de clan.

Le président du conseil des chefs de clans (ancien conseil des anciens) préside les travaux du conseil et avec son bureau, organise le fonctionnement de la tribu.

55 - La Légitimité coutumière kanak est antérieure à la légitimité démocratique apparue avec l'État politique institué en

France puis installé en 1853 en Nouvelle-Calédonie. La légitimité coutumière s'exerce sans discontinuité depuis 4000 ans sur l'ensemble du pays. Elle doit trouver les moyens de son expression dans toutes les institutions du Territoire et de l'État pour exprimer la sagesse, la morale, l'esprit de responsabilité et la spiritualité kanak.